

Circuit de Mettet

26 & 27mai 2018

15^{ème} édition du

RAC TROPHY

CHAMPIONNATS DE BELGIQUE DE VITESSE PURE - BENEUCUP

Championnat de Belgique Classic Bike IPC 125 - EVO

Yamaha Cup R3

REGLEMENT PARTICULIER

A.M.C RAC JUNIOR LIEGE



www.racjunior.com

Rue Edouard Wacken, 29

B 4000 LIEGE - Belgique

TEL. : ++32-(0)4/254.26.69

FAX. : ++32-(0)4/252.19.34

RAC TROPHY 2018

Championnat de Belgique & BENCUP Belgian Superbike Championnat de Belgique Supertwin, Thunder & Side-car - Classic Bike IPC125 – EVO Yamaha Cup R3

Article 01 - Définition.

L'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l. organise, les 26 et 27 mai 2018, la quinzième édition du "RAC TROPHY", une manifestation de courses sur route motocycliste européenne dont les épreuves entrent en ligne de compte pour le championnat de Belgique et qui comprend la 9^{ème} édition des 4 HEURES DE LIEGE *Classics* qui fait l'objet d'un règlement particulier séparé.

Article 02 - Juridiction.

La manifestation est inscrite au calendrier Européen sous le n° 10/433. Elle est régie par les règlements de la Fédération Internationale Motocycliste (FIM), de la FIM Europe et de la Fédération Motocycliste de Belgique (F.M.B.), par les prescriptions stipulées au présent règlement particulier auxquelles tous les participants et coureurs devront se soumettre par le fait de leur inscription.

Article 03 - Parcours, déroulement.

La manifestation se déroulera les samedi 26 & dimanche 27 mai 2018, sur le circuit fermé de Mettet, dont le périmètre est de 2,280 km. Le circuit sera parcouru dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Toute manœuvre tendant à utiliser le circuit en sens inverse du parcours, sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de la machine et du coureur en course.

Article 04 - Catégories & classes.

- | | |
|---|--|
| 01. Championnats de Belgique & Benecup : - Belgian Superbike Inter | 03. Championnats de Belgique open : Side-car F1 & F2 |
| 02. Championnat de Belgique : - Belgian Superbike Junior
- Supertwin & Thunder | 04. Championnat de Belgique Classic Bike : IPC 125 – EVO |
| | 05. Yamaha Cup R3 |

Article 05 - Coureurs admis.

Toutes les épreuves sont accessibles à tout coureur détenteur, soit d'une licence nationale délivrée par la F.M.B. pour l'année en cours en Courses sur Routes pour la classe correspondante, soit d'une licence Européenne délivrée par une fédération membre de la FIM Europe pour l'année 2018 accompagnée d'une autorisation de départ.

Pour l'épreuve "Classics" IPC 125 - EVO, il est possible d'y participer sous le couvert d'une autorisation de départ valable pour une seule manifestation.

Article 06 – Engagements.

01. Coureurs titulaires d'une licence F.M.B.

01.01. Les demandes d'engagement de tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la F.M.B. désireux de participer à une épreuve du "RAC TROPHY", rédigées exclusivement sur les formulaires spéciaux annexés au présent règlement particulier, doivent parvenir pour le **vendredi 11 mai 2018**, au plus tard, à l'adresse suivante :

"RAC TROPHY" - A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l. - Rue Edouard Wacken, 29 - B 4000 LIEGE - Belgique
Fax : +32 (0)4/252.19.34 - Email : info@racjunior.com

01.02. Aucun droit d'inscription n'est réclamé aux participants, toutefois ceux-ci devront participer à la mise à disposition de l'infrastructure sportive sur base du tarif suivant :

- dans les épreuves du championnat de Belgique Belgian Superbike et/ou Supertwin & Thunder : 230,00 € TVA C.
- dans l'épreuve championnat de Belgique Open réservée aux side-cars (par équipage) : 250,00 € TVA C.
- dans l'épreuve du championnat de Belgique Classic Bike IPC 125 - EVO : 200,00 € TVA C.
- pour l'épreuve de la Yamaha Cup, les loyers dus sont pris en charge par le promoteur de la coupe.

Toute demande d'engagement, sauf en Yamaha Cup, doit obligatoirement, pour être recevable, être accompagnée du paiement du loyer pour la mise à disposition des infrastructures sportives en état. Ces loyers doivent être payés, exclusivement par virement bancaire au compte n°: IBAN : BE36 9730 5461 5781 - BIC : ARSPBE22, de l'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE;

La date de perception du loyer tient lieu de date de réception de la demande d'engagement.

01.03. La réception des demandes d'engagement sera clôturée le **vendredi 11 mai 2018**. Toutefois, si le nombre d'engagés n'avait pas, à cette date, atteint le minimum estimé par le comité organisateur, des demandes tardives pourront être acceptées. Tous les coureurs ou concurrents, inscrits tardivement, c'est-à-dire dont la **date de réception** du formulaire d'engagement et/ou du loyer correspondant, est postérieure au **11 mai 2018 et antérieure au 24 mai 2018**, devront de plus, pour participer à l'épreuve, payer à l'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE un loyer complémentaire de **40,00 € TVA C.**

- 01.04. **Toute inscription reçue après le 23 mai 2018 sera majorée d'un loyer complémentaire de 100,00 € et ne sera acceptée que si le nombre maximum de motos en course dans la classe concernée n'est pas atteint.** En cas d'acceptation, le paiement du loyer majoré devra donc s'effectuer sur place par carte de débit ou crédit ou en espèces.
- 01.05. Tout coureur, inscrit dans les délais prévus, qui n'aura pas reçu un refus d'inscription dans les 96 heures qui suivent la date de clôture des inscriptions, est considéré comme accepté. Dans toutes les classes "solo" seuls les 35 premières inscriptions valablement enregistrées seront acceptées.
- 01.06. Les décisions prises par le Comité Organisateur, quant à l'acceptation ou le refus d'une inscription, ceci pour des motifs qu'il jugera opportuns, et notifiées officiellement sont sans appel.
02. Coureurs non titulaires d'une licence F.M.B.
- Les demandes d'engagement, de tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par une fédération membre de la FIM Europe, autre que la F.M.B., désireux de participer à une épreuve du "RAC TROPHY", sont soumises aux mêmes règles que celles édictées ci-avant, pour les coureurs titulaires d'une licence F.M.B., à l'**exception** du paiement des loyers fixés aux mêmes montants, mais payables exclusivement par virement bancaire, du type "**tout frais à charge du donneur d'ordre**", aux services financiers de l'A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE, à savoir :
A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE, Rue Edouard Wacken, 29 - B 4000 LIEGE (Belgique)
 Banque Argenta, Rue Buisseret, 76 - B 4000 LIEGE (Belgique)
 IBAN : BE36 9730 5461 5781 - BIC : ARSPBE22.
03. Les engagements ne seront acceptés qu'à la condition que les organisateurs et leurs préposés directs ou indirects ne puissent être rendus responsables d'aucun dommage survenu à un conducteur ou à sa machine quels que soient le moment et le lieu. De même, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du vol du motocycle ou de ses éléments ou accessoires à n'importe quel moment ou endroit.

Article 07 - Nombre de coureurs admis.

Le nombre maximum de coureurs admis est le suivant	:	<u>ESSAIS</u>	<u>COURSES</u>
SOLOS	:	35	30
SIDE-CAR	:	25	20

Article 08 - Assurances.

Conformément aux prescriptions de la loi, le Comité Organisateur souscritra un contrat d'assurance auprès d'une ou plusieurs sociétés agréées et couvrant la responsabilité civile des coureurs en cas d'accident avec des tiers, survenant au cours de l'épreuve ou des essais officiels de cette manifestation.

Article 09 - Accès aux Installations - Documents d'accès.

01. L'accès au parc des coureurs est autorisé à partir du **vendredi 25 mai 2018 à partir de 17 H 00**. Il est subordonné à la détention des documents d'accès requis.
02. La délivrance des documents d'accès aura lieu au "**Welcome Center**" situé au-dessus des anciens boxes du circuit routier :
- le vendredi 25 mai 2018 : de 17 H 00 à 23 H 00. - le samedi 26 mai 2018 : de 07 H 30 à 14 H 45.
03. La remise des différents titres d'accès au centre d'accueil est conditionnée par l'acceptation de la demande de participation et par le paiement du loyer d'engagement et des loyers complémentaires éventuels.
04. Tous les coureurs ou concurrents, lors de leur arrivée sur place, doivent donc obligatoirement se présenter au "**Welcome Center**" situé au-dessus des anciens boxes du circuit routier : - Tél : ** 32 (0) 71/71.00.84, où seront effectués les contrôles administratifs et, la remise des titres d'accès.
05. L'attention des coureurs et concurrents est attirée sur le fait qu'il est strictement interdit de fixer des tentes, chapiteaux et auvents au moyen de pieux métalliques enfoncés dans le tarmac du paddock et dans les pieds de talus. De même tout marquage à l'aide de peinture est interdit. Toute infraction entraînera une indemnisation en réparation du dommage causé.
06. Pour les épreuves du championnat de Belgique solo, et de la Yamaha Cup, tout coureur régulièrement inscrit recevra les documents d'accès suivants :
 - 2 laissez-passer VEHICULE donnant accès au "Paddock B" ;
 - 1 Carte "COUREUR" accompagnée d'un ticket d'entrée gratuite à échanger à l'entrée contre un bracelet d'entrée gratuite pour lui-même. La présence du coureur à ces contrôles administratifs est indispensable ;
 - 3 cartes "AIDE", accompagnées chacune d'un ticket d'entrée gratuite que le bénéficiaire devra échanger à l'entrée contre un bracelet.
07. En side-car tout équipage régulièrement inscrit recevra les documents d'accès suivants :
 - 3 laissez-passer VEHICULE donnant accès au "Paddock Jean d'Hollander" ;
 - 2 cartes "COUREUR" accompagnées chacune d'un ticket d'entrée gratuite pour le coureur et le passager dont les présences à ces contrôles administratifs sont indispensables ; à échanger à l'entrée contre un bracelet d'entrée gratuite ;
 - 5 cartes "AIDE" maximum accompagnées chacune d'un ticket d'entrée gratuite que le bénéficiaire devra échanger à l'entrée contre un bracelet.
08. Les emplacements de stationnement dans le parc des coureurs "Jean d'Hollander", sont attribués et désignés par l'organisateur. Chaque coureur est tenu de n'occuper que les emplacements qui lui auront été désignés.

09. Toute utilisation frauduleuse, contradictoirement constatée, des documents d'accès remis à un concurrent ou à un coureur, en ce compris la revente de ceux-ci, entraînera d'office l'application d'une taxe administrative à charge du concurrent ou du coureur de **750,00 €** payable immédiatement. A défaut de paiement immédiat, le coureur se verra exclure de la course.

Article 10 - Numéros de Course

01. Dans les classes du **Championnat de Belgique**, les couleurs des fonds et des chiffres des numéros à apposer sur les motocycles sont celles prévues pour les classes correspondantes par la réglementation "Courses sur routes 2018" édictée par le Groupe Travail Course sur route (GTCSR) de la F.M.B., à savoir notamment :

Belgian Superbike Junior	: Fond noir - chiffres blancs	Side-cars F1 & F2	: Fond blanc - chiffres noirs
Belgian Superbike Inter	: Fond blanc - chiffres noirs	IPC 125	: Fond Noir - chiffres Blancs
Supertwin	: Fond blanc - chiffres noirs	EVO	: Fond Jaune - Chiffes Noirs
Thunder	: Fond noir - chiffres blancs	YAMAHA CUP	: Fond Blanc - chiffres Bleus

Les numéros de course qui devront être utilisés par tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la F.M.B. tant pendant les essais que durant la course, sont ceux figurant sur la licence délivrée par la F.M.B. pour la classe correspondant aux motocycles utilisés, à l'exception de la Yamaha Cup R3 et de la course Classic Bike IPC 125 - EVO.

Les numéros de course qui devront être utilisés, tant pendant les essais que durant la course, par tous les coureurs **non** titulaires d'une licence délivrée par la F.M.B. leur seront communiqués en même temps que la confirmation d'engagement. Les couleurs des numéros sont celles, reprises ci-dessus pour les coureurs Inter, de la classe dans laquelle la moto est engagée.

02. Dans l'épreuve Classic Bike **IPC 125 – EVO**, et dans celle de la **Yamaha Cup R3** les numéros de départ seront communiqués aux coureurs en même temps que la confirmation d'engagement. Les couleurs des numéros sont celles, reprises ci-dessus.

Article 11 - Vérifications.

01. Les contrôles administratifs auront lieu au "**Welcome Center**" situé au-dessus des anciens boxes du circuit routier selon l'horaire suivant :
- **le vendredi 25 mai 2018 : de 17 H 00 à 23 H 00.** - **le samedi 26 mai 2018 : de 07 H 30 à 14 H 45.**

TOUS les participants (coureurs & passagers) sont tenus de s'y présenter avant le passage de la moto au contrôle technique.

02. Le chronométrage de toutes les épreuves des "**RAC TROPHY**" 2018 est réalisé à l'aide d'un système électronique basé sur l'emploi de transpondeurs. Tous les participants, non propriétaires d'un transpondeur (AMB TRANX 260), **devront** en louer un au secrétariat sportif au prix de **25,00 €** TVA C. pour la manifestation. Ce transpondeur doit être restitué au secrétariat sportif au plus tard le dimanche **27 mai 2018 à 18 H 30.**

03. Le contrôle technique obligatoire des motocycles aura lieu dans le local de contrôle technique du circuit de Mettet, situé dans le premier ancien box du circuit routier (en dessous du Welkom Center, entrée côté parc des coureurs) :

- **le vendredi 25 mai 2018 de 17 H 00 à 20 H 00 ;**
- **à partir du samedi 26 mai, pour chaque classe, il débutera une heure trente minutes avant le début des essais.**

Les coureurs doivent présenter leur motocycle et leur équipement personnel. Ils doivent être munis de leur fiche technique parfaitement complétée. Cette carte dûment estampillée sera exigée à l'entrée du parc fermé avant les essais.

04. L'ensemble des machines pourra subir un contrôle de bruit à tout moment, lors des contrôles préliminaires ou durant les essais et notamment à la fin des essais qualificatifs.

Conformément à la réglementation en vigueur sur le circuit de Mettet, la limite de bruit de chaque moto participante est fixée à **108 dB en mesure dynamique** effectuée le long du circuit approximativement au milieu de la ligne droite. En cas de litige ou de contrôle complémentaire rendu nécessaire par les circonstances, un contrôle statique pourra être effectué selon la procédure "FIM", contrôle statique dont la limite maximum est de **98 dB** (plus 3db de tolérance après la course).

Article 12 - Accès des motocycles à la piste.

Tant pour les essais que pour la course, l'accès des motocycles à la piste s'effectue obligatoirement par le parc fermé de départ. L'entrée en piste directement au départ d'un stand endurance ou de la voie des stands est formellement interdite. La rentrée au paddock s'effectue par la voie des stands.

Tant à la fin des séances d'entraînement qu'à l'issue des courses, tous les coureurs doivent effectuer un tour complet de décélération et emprunter l'entrée de la voie des stands pour rejoindre le parc des coureurs. Il est strictement interdit de s'arrêter sur la piste après avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damier.

Article 13 – Entraînements - Qualifications.

01. Tous les entraînements sont officiels et chronométrés et, sauf indication contraire, ils auront lieu selon l'horaire repris en annexe 01 du présent règlement particulier.

02. Seuls les motocycles régulièrement engagés peuvent participer aux essais. Tous les coureurs devront avoir piloté un minimum de 3 tours pour pouvoir participer à la course. Un motocycle accidenté après vérification ne pourra être remplacé qu'après accord écrit du Directeur de Course et vérification du Collège Technique.

03. De même qu'ils n'assument aucune responsabilité quant aux accidents qui pourraient se produire pendant l'épreuve, les organisateurs n'assument non plus aucune responsabilité quant aux accidents qui pourraient se produire pendant les essais.
04. Dans toutes les épreuves **solos du Championnat de Belgique**, ainsi que dans la Yamaha Cup R3, pour être qualifié pour le départ dans toutes les classes, chaque coureur de chaque catégorie (Junior - Inter) devra, au cours d'une des séances d'essais, avoir parcouru un tour du circuit en un temps au moins égal à la moyenne des temps des trois coureurs les plus rapide majoré de 15%.
- En **side-car** et en **Classic-Bike**, le temps minimum de qualification à réaliser lors d'une des séances d'essais officiels par chaque coureur, ou avec un équipage identique à celui qui prendra le départ, est égal à la moyenne des trois meilleurs temps de la classe considérée plus 20%.
05. Les essais en dehors des heures prévues à cet effet, sont formellement interdits. En dehors des périodes d'entraînements officiels, il est donc strictement interdit aux participants de rouler sur le circuit avec des motocycles inscrits dans l'une des compétitions ou d'autres véhicules.

Article 14 - Equipement.

Pendant les essais et les courses, les coureurs devront porter un équipement au moins conforme aux dispositions de l'article 03.03 du règlement Courses sur route 2018 de la F.M.B.

Article 15 - Carburant.

Le carburant employé par les concurrents sera conforme aux stipulations reprises dans le Code F.I.M.
Pour les moteurs 2 temps, il est permis d'ajouter au carburant, un lubrifiant normal qui n'élève pas le degré d'octane du carburant. Le non-respect de ces stipulations entraînera immédiatement la mise hors course.

Aucune distribution ni vente de carburant n'est prévue à l'intérieur du circuit.

Article 16 - Horaires des courses - Distances.

Les différentes courses se dérouleront suivant l'horaire et sur les distances reprise dans l'annexe 01 du présent règlement particulier.

Tous les coureurs devront **obligatoirement** être présents avec leur motorcycle dans le parc fermé, aux heures y indiquées.

Article 17 - Départ – Procédure valable dans toutes les épreuves solos & side-cars.

- 01) Environ 10 Minutes avant le départ de la course : Ouverture de la sortie du couloir des stands pour le tour de reconnaissance.
Les coureurs quittent la voie des stands ou le parc fermé.
Le Directeur de Course, à ce moment-là, déclarera la course comme étant "wet", soit se déroulant sur piste mouillée, ou "dry" (sur piste sèche) et l'indiquera, par un panneau, aux coureurs à la sortie de la voie des stands et ou du parc fermé. Si la course est déclarée "wet", soit sur piste mouillée, un panneau "wet race" sera présenté. Si aucun panneau n'est présenté, la course sera automatiquement "dry", soit sur piste sèche.
- 02) 30 secondes après le départ de la dernière moto en attente dans la voie des stands, et au plus tard maximum 3 minutes après l'ouverture de la voie des stands ou du parc fermé, celle-ci est fermée (drapeau rouge et feu rouge) et la voiture de direction de course qui suit le tour de reconnaissance démarre.
- 03) Le tour de reconnaissance n'est pas obligatoire. Les coureurs qui ne participent pas au tour de reconnaissance prennent le départ du tour de chauffe de la voie des stands. Les coureurs qui démarrent le tour de chauffe de la voie des stands devront prendre le départ de la course depuis le fond de grille.
- 04) Les coureurs qui ne vont pas sur la grille démarrent le tour de chauffe depuis le couloir des stands selon les instructions du commissaire placé à la sortie du couloir des stands. Ces coureurs doivent avoir enlevé les dispositifs pour chauffer les pneus avant que le panneau "3 minutes" soit présenté, ensuite ils ne pourront plus changer de pneus.
- 05) Lorsque les coureurs reviennent sur la grille après le tour de reconnaissance, ils prennent place à leur position. **Aucune personne n'est admise sur la grille de départ après le tour de reconnaissance.**

Des officiels présenteront des panneaux, sur le côté de la piste, indiquant le rang de la grille, pour aider les coureurs à trouver leur position sur la grille.
- 06) Les coureurs qui rencontrent un problème technique pendant le tour de reconnaissance ou qui désirent changer de pneus ou qui veulent encore effectuer des réglages **doivent obligatoirement se diriger dans la voie des stands**. Dans ce cas, le coureur peut prendre le départ du tour de chauffe depuis le couloir des stands.
- 07) Sans Objet
- 08) 1 minute avant le départ du tour de chauffe : Présentation du panneau "1 minute" sur la grille.
- 09) 30 secondes avant le départ du tour de chauffe : Présentation du panneau "30 secondes" sur la grille.

Tous les coureurs doivent être en position sur la grille avec le moteur en marche. Toute assistance d'un mécanicien est interdite. Tout coureur qui ne peut pas faire démarrer sa machine doit l'enlever vers la voie des stands où il peut essayer de la faire démarrer. Ces coureurs peuvent prendre le départ du tour de chauffe depuis la voie des stands et prendront le départ depuis le fond de la grille.

10) Départ du tour de chauffe - Drapeau vert agité pour le départ du tour de chauffe.

Les coureurs effectueront un tour, à vitesse non limitée mais raisonnable et en respectant leur position de départ, suivis par une voiture de sécurité. Dès que les coureurs ont dépassé la sortie de la voie des stands, le feu de sortie des stands passera au vert et tout coureur qui attend dans la voie des stands sera autorisé à rejoindre le tour de chauffe. Trente secondes plus tard, le feu repassera au rouge, et un commissaire brandira un drapeau rouge fermant la sortie de la voie des stands.

A leur retour sur la grille, les coureurs doivent reprendre leur position avec la roue avant de leur motorcycle à la ligne définissant la position sur la grille et laisser le moteur en marche. Un officiel se tiendra devant la grille avec un drapeau rouge.

Tout coureur qui rejoint la grille après l'arrivée de la voiture de sécurité sera dirigé vers les stands et pourra prendre le départ de la course depuis là, ou devra s'arrêter à côté du véhicule de sécurité et pourra prendre le départ depuis cet endroit, suivant les indications d'un commissaire avec un drapeau rouge.

Il est interdit à tout coureur de tenter de se présenter sur la grille de départ en espérant provoquer de par sa manœuvre un départ soit retardé soit reporté.

Tout coureur qui rencontre un problème avec sa machine lors du tour de chauffe peut retourner dans le couloir des stands et procéder à des réparations.

Tout coureur dont le moteur cale sur la grille ou qui a d'autres difficultés doit rester sur sa machine et lever le bras. Il n'est pas permis d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens.

Dès que chaque rang de la grille est complet, les Officiels abaisseront les panneaux indiquant que leur rang est complet. Le panneau ne sera pas abaissé lorsqu'un coureur du rang en question a indiqué qu'il a calé sa moto ou a d'autres difficultés. Lorsque tous les panneaux ont été abaissés et que la voiture de sécurité a terminé son tour, un Officiel à l'arrière de la grille agitera un drapeau vert.

Le Starter donnera ensuite l'ordre à l'Officiel se trouvant devant la grille, avec le drapeau rouge, de se diriger sur le côté de la piste et il allumera les feux rouges.

11) Départ de la course

Le départ de la course est donné par l'extinction des feux rouges.

Si un problème survient à la machine d'un coureur, ou si la machine d'un coureur cale après l'allumage des feux rouges, le Directeur de course peut poursuivre la procédure de départ s'il estime que cet incident ne porte pas préjudice à la sécurité du départ, ou l'interrompt s'il estime que cette situation constitue un danger.

Tout coureur qui anticipe le départ se verra infliger une pénalité de 20 secondes.

Le départ anticipé est défini par le déplacement vers l'avant du motorcycle alors que les feux rouges sont allumés. C'est le Directeur de Course qui décide si une pénalité sera appliquée et il doit faire en sorte que l'équipe soit avertie d'une telle pénalité avant que le coureur concerné ait accompli 50 % de la longueur de la course.

- 12) Si, après le départ de la course, la machine d'un coureur cale, les commissaires au départ peuvent ensuite aider le coureur en le poussant le long de la piste jusqu'à ce que le moteur démarre. Si, après un délai raisonnable, le moteur ne démarre pas, le coureur doit ensuite pousser sa machine dans le couloir des stands, sous la supervision des Officiels, où ses mécaniciens peuvent l'aider à la faire démarrer.
- 13) Après que les coureurs aient dépassé la sortie des stands, l'Officiel placé à cette sortie allumera un feu vert ou agitera un drapeau vert pour donner le départ aux coureurs encore dans le couloir des stands.
- 14) Si un problème se présentait sur la grille qui pourrait porter préjudice à la sécurité du départ, l'Officiel responsable du départ actionnera un feu jaune clignotant et/ou présentera un drapeau jaune agité et/ou un panneau "START DELAYED". Dans ce cas, les coureurs doivent arrêter leur moteur et un mécanicien par coureur sera autorisé à venir sur la grille pour aider les coureurs. La procédure de départ sera recommencée 1 minute avant le départ, pour tous les coureurs, d'un tour de chauffe supplémentaire et la distance de la course sera réduite d'un tour.

Article 18 - Arrêts aux Stands.

01. L'accès des motorcycles aux stands doit se faire exclusivement par le couloir des stands. Lors des arrêts aux stands, les coureurs devront prendre toutes les dispositions pour placer leur machine aussi près que possible de leur stand, de façon à laisser le plus d'espace libre pour le passage des autres concurrents.
02. L'usage du couloir des stands doit obligatoirement être suivi d'un arrêt du motorcycle à son stand.
03. Si, à la fin du couloir des stands, le moteur d'un motorcycle n'a pas redémarré, celui-ci sera repoussé jusqu'à son stand et ce, en obtempérant aux directives des commissaires de Stand.
04. Lorsqu'un motorcycle s'arrête à son stand, pour quelque cause que ce soit, même un renseignement verbal, le moteur doit être obligatoirement stoppé, sous peine de mise hors course.
05. Après un arrêt au stand, le coureur peut reprendre la piste si le feu lumineux placé à l'extrémité de la voie des stands n'est pas au rouge. Lorsque le feu lumineux est "bleu clignotant", l'accès à la piste est autorisé mais les coureurs doivent veiller à ne gêner en aucune manière les coureurs et motorcycles en course ou participant aux entraînements.

Article 19 - Arrêt des Coureurs.

Le Directeur de Course, de sa propre autorité ou sur avis des délégués sportifs ou techniques, ou des commissaires de piste, provoquera l'arrêt du motocycle dont le coureur aurait commis une infraction ou dont la machine ne semblerait plus en état normal. Cette décision sera notifiée au coureur à tous les postes de commissaires au moyen du drapeau noir, ou noir avec cercle orange, accompagné du numéro du motocycle. S'il n'a pas obtempéré à l'injonction du Directeur de Course dans le tour qui suivra la notification de cet ordre, cette infraction entraînera la mise hors course. Les mêmes mesures seront prises pendant les essais.

Article 20 - Signification des drapeaux.

Les Commissaires et autres Officiels présentent des drapeaux ou feux pour donner des informations et/ou transmettre des instructions aux coureurs pendant les essais et les courses.

20.1. Drapeaux et feux utilisés pour donner des informations

Drapeau national :

Peut être utilisé agité pour donner le départ de la course.

Drapeau vert :

La piste est dégagée.

Ce drapeau doit être présenté agité à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le tour de reconnaissance et pendant les tours de chauffe.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.

Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ des tours de chauffe.

Lorsque la sortie de la voie des stands est ouverte, ce drapeau doit être agité à la sortie de la voie des stands.

Feu vert :

Ce feu doit être allumé à la sortie de la voie des stands pour signaler le départ des séances d'essais et du warm up, le départ du tour de reconnaissance et le départ des tours de chauffe.

Drapeau jaune à bandes rouges :

L'adhérence dans cette section de la piste peut être modifiée pour une raison autre que la pluie.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau blanc avec croix diagonale rouge :

Gouttes de pluie sur cette partie du circuit.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau blanc avec croix diagonale rouge + drapeau jaune à bandes rouges :

Pluie sur cette partie du circuit.

Ces drapeaux doivent être présentés ensemble agités au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau bleu :

Présenté agité au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.

Pendant les séances d'essais, le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser.

Pendant la course, le coureur concerné va se faire prendre un tour. Il doit permettre au(x) coureur(s) plus rapide(s) de le dépasser à la première occasion.

En tout temps, ce drapeau doit être agité au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.

Drapeau à damiers noir/blanc :

Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée au niveau de la piste pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.

Après avoir reçu le drapeau à damiers, les coureurs doivent rejoindre les stands à vitesse réduite. Ils ne peuvent s'arrêter sur la piste juste après la ligne d'arrivée.

Drapeau à damiers et drapeau bleu :

Ces deux drapeaux, à damiers noir/blanc et bleu, doivent être présentés agités à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un(des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour.

Feux bleus clignotants :

Ils doivent être allumés à la sortie de la voie des stands en tout temps pendant les essais et les courses.

20.2. Drapeaux et feux transmettant des informations et des instructions

Drapeau jaune

Un seul drapeau jaune présenté "agité" au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant.

Deux drapeaux jaunes agités au poste de commissaires aux drapeaux, indiquent qu'il y a un danger obstruant totalement ou partiellement la piste.

Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où un drapeau vert est présenté.

Si immédiatement après avoir doublé, le coureur réalise qu'il a commis une infraction, il doit lever la main et laisser passer le(s) coureur(s) qu'il vient de doubler. Dans ce cas, aucune sanction ne lui sera infligée.

Lors du tour d'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais et les courses.

Drapeau blanc :

Un véhicule d'intervention est sur la piste.

Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste

Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.

Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.

Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.

Drapeau rouge et feux rouges :

Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge devra être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste devraient être allumés. Les coureurs doivent retourner lentement aux stands.

Lorsque la sortie de la voie des stands est fermée, ce drapeau devra être présenté immobile à la sortie de la voie des stands et le feu devra être allumé. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter la voie des stands.

A la fin de chaque séance d'essai ou warm up, les feux rouges seront allumés sur la ligne de départ.

Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du tour de reconnaissance et à la fin des tours de chauffe.

Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.

Drapeau noir :

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir.

Ce drapeau devra être présenté seulement après que l'équipe du coureur ait été notifiée.

Drapeau noir avec rond orange (Ø 40 cm) :

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motorcycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

20.3. Sanctions en cas de non respect des signaux.

Si le Directeur de course constate par lui-même ou par un de ses adjoints une infraction au respect de la signalisation, ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste il appliquera les sanctions suivantes aux coureurs fautifs :

- Lors de la première infraction commise par un coureur lors d'une manifestation, au cours des essais et/ou de la course : une pénalité correspondant à une rétrogradation de 5 places dans le classement (donc s'il termine la course à la 2ème place, il figurera à la 7ème place du classement, quel que soit le nombre de coureurs classés).
- Lors de la deuxième infraction commise par le même coureur au cours de la même manifestation : exclusion de la manifestation

Article 21 - Arrivée - Classements.

01. Dans toutes les courses l'arrivée et les classements sont régis par l'article 05.14. du règlement Courses sur route 2018 de la F.M.B.

Sera donc déclaré vainqueur, l'ensemble coureur-machine qui aura couvert dans le temps le plus court, le nombre de tours imposés. Les autres coureurs seront arrêtés à leur premier passage de la ligne d'arrivée aussitôt après que le gagnant aura franchi celle-ci.

La fin de la course aura lieu 5 minutes après l'arrivée du premier. Seuls seront classés, les concurrents franchissant la ligne d'arrivée, sur la piste donc pas dans la voie des stands, sous le drapeau à damier et ayant couvert au minimum 75 % du nombre de tours effectué par le vainqueur.

02. En cas de fin prématurée d'une course, le classement sera établi comme prévu à l'art. 05.15. du règlement Courses sur route 2018 de la F.M.B.

Article 22 - Vérifications de fin de course.

Toute moto ayant terminé la course sera immédiatement conduite au parc fermé pour subir la vérification prévue, si la Direction de Course le décide.

Article 23 - Réclamations.

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course, conformément aux règles édictées par la F.M.B. pour la saison 2018.

Article 24 - Interruption.

Le parc fermé, situé dans le paddock, utilisé en cas d'interruption, est celui employé avant le départ de la course. Il est situé le long de la voie des stands.

Article 25 - Prix.

01. Aucun prix en espèces n'est attribué dans le cadre du RAC TROPHY 2018.

02. Des récompenses sont offertes aux 3 premiers du classement général des deux manches (tours - temps), dans chaque catégorie, en Belgian Superbike Inter, Belgian Superbike Junior, Supertwin, Thunder, en Yamaha Cup R3, ainsi qu'en Classic Bike. En side-cars un classement général des deux manches sera établi pour la classe F1 et pour la classe F2.

La remise de ces récompenses s'effectuera au podium situé à côté du parc fermé, le dimanche 27 mai, chaque fois immédiatement après l'arrivée des différentes courses.

Article 26 - Annulation.

En cas de force majeure, cette manifestation pourrait être supprimée par les organisateurs qui ne seraient tenus à aucun dédommagement vis-à-vis des concurrents.

Article 27 - Juridiction.

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par le Jury de la manifestation composé, pour toutes les épreuves prévues au programme de la manifestation, même les épreuves *Classic*, conformément à l'article 05.13. du règlement Courses sur route 2018.

Article 28 - Officiels.

Commissaire Général de l'organisation: Jean PATINET

Commissaire Général adjoint : Jean-Luc DEQUESNE

F.M.B. : Directeur de course : J.-L. DEQUESNE

Directeur de course adjoint : Philippe VANHOOTEGHEM

Adjoints à la direction de Course : R. SCHELDEMAN

J. RYSSCHAERT

L. DEVOS

Stagiaires délégué sportif : C. DUFLOU

Responsable du collège technique : Daniel DEFRENNE

Chronométrage : R.I.S.

Délégué C.F.C.P. : Karl SCHWEININGER

Article 29 - Approbation.

Ce règlement particulier a été approuvé par la Fédération Motocycliste de Belgique en date du 23 mars 2018.

Renseignements généraux :

RAC TROPHY - A.M.C. RAC JUNIOR LIEGE a.s.b.l.

Rue Edouard Wacken, 29 - B 4000 LIEGE

Tél. : 32-(0)4/254.26.69 - FAX. : 32-(0)4/252.19.34

Website : www.racjunior.com - Email : info@racjunior.com

A partir du 24 mai 2018 :

Welcome Center du RAC TROPHY

Rue de Saint Donat, 6 - B 5640 METTET

Tél. : 32-(0)71/71.00.84

Email : info@24heuresdeliege.be